



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-10-2025 /

Dossier complet le : 27-10-2025 /

N° d'enregistrement : 007660/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale de stockage d'énergie par batterie et création d'un poste de transformation 90/33kV sur la commune de Romagny Fontenay

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

RENEW SUN

Raison sociale

RENew Sun

N° SIRET

92146418600011

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FONTES

Prénom(s)

JEROME

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un poste privé de raccordement au réseau de transport d'électricité (RTE) en 90 kV, couplé à une installation de stockage d'énergie par batteries lithium-ion d'une puissance installée de 25 MW et d'une capacité de stockage de 70 MWh. L'infrastructure comprendra : -14 conteneurs batteries de type 20 pieds, identiques et répartis sur la plateforme ; - 7 conteneurs techniques intégrant les convertisseurs et transformateurs HTA (20 kV). L'énergie transite ensuite vers un poste préfabriqué de 27 m² accueillant des équipements HTA et BT dont un transformateur BT. Depuis ce poste l'énergie transitera vers un bâtiment de contrôle commande de 75m² dans la zone HTB comportant notamment des cellules HTA 20 kV, des baies de protection et de comptage, un système SCADA pour la supervision, un TGBT, un local pour RTE. L'électricité est ensuite injectée dans un transformateur élévateur 20/90 kV raccordé au réseau RTE. L'installation comportera également des éléments de sécurité : cuve incendie de 120m³, cuve de rétention des eaux d'extinction de 120m³, aire de pompage, voiries, parking merlon paysager de stockage des terres, noue et bassin d'infiltration des eaux de pluie, baie

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objet la création de moyens de stockage d'énergie destinée à optimiser la gestion du réseau électrique. Il permettra d'absorber les excédents de production (en période de faible demande ou forte injection renouvelable) et de restituer l'énergie lors des pointes de consommation ou d'un déficit de production. Il vise également à fournir des services systèmes (régulation de fréquence, réserve rapide, lissage de production) au Réseau de Transport d'Électricité (RTE). Le système de stockage repose sur la technologie Lithium-ion. Les batteries sont constituées de cellules électrochimiques assemblées en modules, puis intégrées dans des conteneurs standard 20 pieds, chacun offrant une capacité unitaire de 5 MWh. Les conteneurs batteries sont configurés par groupes de deux unités, chacun raccordé à un Système de Conversion de Puissance (PCS) bidirectionnel composé d'un convertisseur et d'un transformateur (0,6/33kV) également conteneurisé. L'installation regroupera 14 conteneurs batteries, représentant une capacité énergétique installée de 70 MWh, et 7 PCS. L'implantation des unités batteries respectera les exigences réglementaires de la rubrique 2925 de la nomenclature ICPE relatives aux ateliers de charge d'accumulateurs, notamment en matière

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Preparation du terrain Cloture du site, terrassement, creation des acces et voiries interne,creation des noues et bassin d'infiltration, creation d'un merlon de stockage des terres et talus pour haie. Mise en place de reseaux enteres (electricite, fibre, mise a la terre, eaux pluviales), Pose d'un sol stabilise (graves compactees permeable ou beton dans la zone de charge) pour accueillir les equipements. Travaux de genie civil Construction de fondations pour les containers batteries (plots ou longrines), Construction des fondations pour le poste électrique et le batiment de controle commande, Construction de la fondation pour le transformateur haute tension (90/20 kV) et de la cuve de retention, Insatllation citerne incendie et de retention des eaux d'extinction, Creusement de tranches pour les cables. Installation des batteries et convertisseurs Livraison et installation des 14 containers de batteries lithium-ion, Livraison et installation des 7 ensemble PCS et transformateurs HTA, Raccordement containers et PCS. Poste électrique HTA (20 kV) Montage du batiment technique, Installation des cellules HTA, protections électriques, TGBT, supervision (SCADA), Cablage et raccordement des equipements. Poste HTB (90 kV) et raccordement au reseau RTE Installation du transformateur principal (90/20 kV), avec cuve de retention deportee, Montage du batiment de controle commande, Mise en place d'equipements haute tension et de protection : disjoncteurs, sectionneurs, transformateurs de mesure, comptage Raccordement au reseau par RTE (via cabl

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En exploitation la centrale fonctionnera sous differents modes : - Mode de charge : la centrale preleve de l'energie du reseau. - Mode de decharge : la centrale injecte de l'energie sur le reseau. - Mode veille/stationnaire : la centrale est disponible a tout moment pour de la charge ou de la decharge suivant le pilotage du reseau. Son fonctionnement ne necessite pas de presence humaine sur site de maniere permanente, il est supervise en continu a distance (7j/7, 24h/24) : etat de la charge, temperature, tension des cellules, defauts, etat des equipements de securite. Un reseau de camera permet un controle visuel de l'ensemble de la centrale. La maintenance sur place va consister a des inspections visuelles, des resserrages, le remplacement periodique de composants, des nettoyages, des verification des capteurs et en curatif le remplacement d'equipements. L'ensemble ne genere que tres peu de passage sur site (quelques jours par an). Les espaces libres, noues et haies peripheriques seront aussi regulierement entretenus. Les systemes de batteries containerises qui seront utilises seront certifiees sous la norme UL 9540A et integreront une conception et des elements de securite redondants pour eviter tout phenomene d'emballement thermique des cellules : les systemes de gestion des batteries controlent automatiquement le fonctionnement et coupent l'alimentation électrique en cas de defaillance (en tension, intensite), en cas de detection de chaleur, de fumee. Un systeme d'extinction aerosol est egalement present dans chaque unite pour etouffer les departs de feu. Le site est en outre equipe d'une reserve d'eau incendie de 120m3 pour le SDIS permettant une extinction en cas de d'incendie externe et un refroidissement le cas echeant. Les eaux

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

rubrique 2925 "ateliers de charge d'accumulateurs" et fera l'objet d'un depot de permis de construire (PC). Le projet pourra faire l'objet d'une declaration IOTA, rubrique 2.1.5.0, si l'etude hydrologique le requiere.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise hors tout sur la parcelle : Zone de charge imperméabilisée : Zone en graves compactées perméables (2 Batiments, 2 cuves et cuve de	(7500 , m²) (1 000 m², dont 26m² de plot fondation béton, m²) (3 600m² dont imperméabilisée , m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Route de la Divere

Lieu-dit :

Localité : 1 Route de la Divere 50140 Romagny Fontenay

Code postal : 50140 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°58'25"O , Lat. : 48°39'52"N ,

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , Lat. : ° ,

Point de d'arrivée : Long. : ° , Lat. : ° ,

Communes traversées :

Romagny Fontenay

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

zone agricole de l'ancien POS, RNU aujourd'hui

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Au plus proche : BOIS ET CHAOS ROCHEUX DES ROCHES GRISES, ZNIEFF I, 1km au sud est. Annexe 1 Carte milieu naturel
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Au plus proche PNR Normandie Maine a 4km au sud-est. Annexe 1 Carte milieu naturel

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Au plus proche : Zone tampon du site Unesco Mont Saint Michel et sa baie a 500m au sud (distance au Mont Saint Michel 40 km) Annexe 2 Carte Sites et paysage
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le diagnostic zone humide demontre l'absence de zone humide sur la zone d'etude (Annexe 3 Diagnostic zone humide)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Au plus proche : 2,3km environ du site de la Grande Cascade de Mortain Annexe 2 Carte Sites et paysage

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Au plus proche : SIC Vallée de la See 4,2km au Nord Annexe 1 Carte milieu naturel
D'un site classé ?	☐	☒	Au plus proche : Rochers de l'Abbaye Blanche à Mortain, 2,5km Annexe 2 Carte Sites et paysage

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact sur les masses d'eau souterraines. La surface imperméabilisée se limitera à 1 000 m ² dans la zone de charge principalement, soit environ 14% de l'emprise du projet. Les pistes et aire de circulation seront en graves compactées perméables. Les eaux de ruissellement seront infiltrées sur place dans des noues enherbées et un bassin d'infiltration.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La couche superficielle de terre végétale issue des travaux de terrassement sera stockée sur le site en merlon et pour la constitution de talus pour la plantation de haie.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des apports en graves (20/80 et 0/31.5) seront nécessaires pour la constitution des pistes et plateforme. Du béton sera coulé pour la réalisation des fondations (plot pour les containers et les équipements électriques).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite pas d'eau potable ou d'assainissement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'implante dans une parcelle en grande culture en rotation Mais grain/Mais ensilage qui ne presente aucun enjeu en terme d'habitat, dans une zone de densite de haie moyenne (8-11km /km²) . Il n'engendrera aucune coupe de haie, l'accès se fera depuis la route par l'ouest en utilisant une trouee existante de 25m. Environ 250 m de haie sur talus seront plantes en peripherie en plus du
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet nAu plus proche : SIC Vallee de la See 4,2km au Nord Annexe 1 Carte milieu naturele necessite pas d'eau potable ou d'assainissement
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Annexe 5 Rapport georisque
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	es systemes de ventilation des transformateurs et de refroidissement des containers generent un leger bruit. Le projet respectera la reglementation en vigueur concernant les émissions. Des mesures seront realisees en phase
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone de projet est isolée dans un contexte bocager et de petit bois, en retrait des crêtes exposées. Il ne sera visible qu'à proximité immédiate et sans inter-visibilité ou co-visibilité avec des éléments de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Annexe 2 Carte Sites et paysage Le Monument Historique Classe le plus proche est l'Ancienne Abbaye Blanche à Neufbourg située à 9 km. Le traitement paysager prévoit des
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La modification se limitera à la surface d'emprise du projet : 0,75ha sera retirée de la surface d'exploitation du GAEC propriétaire du terrain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sondages pedologiques n'ayant montre aucune zone humide sur la zone du projet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La proximite immediate du poste limitera les travaux de raccordement RTE a une tranche de 160 m environ en bord de voirie. Les installations seront insonorisees. Des mesures seront realisees en phase d'exploitation pour en verifier la conformite. Un merlon paysage de stockage des terres sur les flancs ouest et sud du projet permattra de reduire les impacts paysagers et acoustiques. La plantation d'une haie champetre sur toute la peripherie du projet (275m) fermera les vues sur celui-ci depuis les routes communales de la Riffaudais au sud et de la Minardiere a l'ouest. Un caniveau interne aux zones amenees et des noues d'infiltration en bordure conduiront les eaux de pluie a un bassin d'infiltration situe en bas de la parcelle en limite est du projet. Le dimensionnement de l'ensemble sera realise au terme d'une etude hydrologique en amont de la phase d'execution du projet (le projet et le bassin versant qu'il recoupe couvre une surface d'environ 9 000m²). Le projet respectera l'arrete relatif aux prescriptions generales applicables aux installations classees pour la protection de l'environnement soumise a declaration sous la rubrique n° 2925 " accumulateurs (ateliers de charge (D)) La zone de charge sera etanche et un bassin de recuperation des eaux d'extinction est prevu en cas d'incendie. Le demantelement complet est prevu au terme de l'exploitation (30 ans), avec la mise en place d'une garantie financiere de demantelement avant la fin de vie. Les terres stockees sur le site seront remises en place.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain concerne par le projet est un terrain agricole cultivé en grande culture. La zone de projet n'est pas humide. L'accès est direct depuis la route communale qui borde le site sans besoin de coupe de haie pour pénétrer dans la parcelle. La zone se trouve à distance de tout zonage de protection ou d'inventaire. L'environnement immédiat de la parcelle (haie, bosquet et boisement) et les mesures prévues (muret de terre paysage, plantation d'une haie périphérique) permettront une bonne insertion paysagère et limiteront fortement la présence de la centrale vis-à-vis des habitats temporaires proches. Nous ne jugeons donc pas utile de réaliser une étude d'impact pour confirmer l'absence de risque majeur sur ce projet. Le nécessaire au moment du permis de construire pour apporter toutes les informations nécessaires concernant

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FONTES

Prénom JEROME

Qualité du signataire Directeur

À FABREGUES

Fait le 22-10-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)